

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 5 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 5 décembre 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

### **Ont donné pouvoir :**

- Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER
- Pascal DALIGAULT à Valérie DESQUESNE
- Florence DUQUESNE à Nathalie COLLIBEAUX
- Jean ELISABETH à Benoît BALAIS
- Nadine LECHATTELLIER à Anne ROELANDT
- Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
- Arnaud MOREAU à Brigitte LAIR

### **Absents excusés :**

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20231211-23\_06000-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 5-7-6
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL.2023-134 - Mise en place du dispositif ACTe (Aide aux Commerces des Territoires)**

A la suite de la clôture du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), l'Intercom de la Vire au Noireau, afin de poursuivre son engagement auprès des commerces de proximité, et contribuer ainsi à l'attractivité du territoire, a mené une réflexion sur la mise en place d'une nouvelle aide de soutien à destination des commerçants et artisans.

Cette réflexion a conduit à la mise en place d'une stratégie de redynamisation commerciale pour les trois années à venir (2024-2026) en partenariat avec la région à travers le dispositif ACTe (Aide aux Commerces des Territoires) qui se décline selon le plan d'actions suivant :

#### **PRÉSENTATION DE L'EPCI :**

L'Intercom de la Vire au Noireau compte 48.000 habitants ; c'est un EPCI créé depuis 2017 qui regroupe 17 communes membres. Le territoire se compose de 5 pôles de proximité et 4 pôles Petites Villes de Demain (PVD), il est à la fois industriel et rural.

#### **Objectifs :**

Permettre une connaissance permanente de la structuration du territoire en matière de commerce et d'artisanat, des leviers d'actions, des partenariats, des attentes des habitants et des élus pour développer des actions cohérentes et efficaces ; l'action permet l'évaluation permanente des politiques publiques mise en place dans le domaine du commerce et de l'artisanat.

#### **RÈGLEMENTATION**

##### **Objectifs :**

Maîtriser les nouvelles implantations commerciales en dehors des centres-villes et centre bourg, Cœurs de villages. Favoriser la revitalisation des friches dans les secteurs urbains. L'objectif de ce dispositif étant de renforcer l'attractivité des activités situées en centres-villes lié au programme Action de ville et les centres bourgs labellisés Petites Ville de Demain.

## IMPLANTATION

Objectifs :

Assurer une gestion proactive des locaux commerciaux dans les périmètres marchands de Centre-ville et centre bourg et les cœurs de village ;  
Favoriser le maintien de commerces multi-services de proximité.

## SOUTIEN AUX ACTIVITÉS – INVESTISSEMENT

Objectifs :

Renforcer l'attractivité des activités situées en centres villes et centres bourgs en accompagnant la rénovation et la modernisation des points de vente ;  
Augmenter la fréquentation des points de vente et l'évolution du chiffre d'affaires ;  
Réussir la transition écologique des très petites entreprises.  
Rayonnement indirect : Accroissement d'activités économique pour les entreprises locales de travaux

## CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

Intervention différenciée dépendant du potentiel fiscal de l'intercommunalité, avec un maximum de subvention régionale fixé à 400.000 € par EPCI pour 3 ans :  
Aide quadruplée par rapport à la participation de l'EPCI (4 pour 1) pour les intercommunalités à potentiel fiscal inférieur à la moyenne de leur catégorie :  
IVN 303,39 € potentiel fiscal/habitant pour une moyenne de 342.11 € soit 1 € pour 4 €

L'enveloppe budgétaire IVN et ses 9 communes ci-dessous : 100 000 € pour 3 ans, suivant le mode de calcul du tableau ci-dessous.

Ainsi l'effort porté par l'intercom de la vire au Noireau générera une capacité d'intervention totale de :

- ▶ Intercom : 100.000 inscrits sur le programme ACTe de 3 ans
- ▶ Région : 400.000 inscrits sur le programme ACTe de 3 ans

## BENEFICIAIRES → Commerçants\* et artisans assimilés au commerce\*\* :

- ❖ Situés sur le territoire de l'intercom de vire au Noireau ;
- ❖ Inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés et/ou au Répertoire des Métiers ;
- ❖ Installés dans un centre commerçant ou un secteur de redynamisation commerciales (hors galeries commerciales) ;
- ❖ Disposant nécessairement d'une devanture commerciale (vitrine) ;
- ❖ Présentant une surface de vente inférieure à 400m<sup>2</sup> ;
- ❖ Présentant une antériorité d'exercice d'au moins 3 ans (3 derniers bilans comptables) ;
- ❖ Réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 1M€ HT (1 bilan minimum à présenter parmi les 3 derniers bilans comptables) ;
- ❖ Avoir principalement pour clients des consommateurs finaux (particuliers) ;
- ❖ S'engager dans une démarche vertueuse en matière environnementale et de gestion (sobriété énergétique, matériaux de qualité, maîtrise des fluides).
- ❖ \*commerces anomaux (équipement de la personne et de la maison), épicerie, multiservices, caviste, librairie, presse, bar, tabac, etc...
- ❖ \*\*boulangers, bouchers, coiffeurs, cordonniers, pressings, etc...

Sont exclus du dispositif :

- ❖ Les créateurs, les micros-entrepreneurs et les repreneurs ;
- ❖ Commerces non sédentaires ou éphémères ;
- ❖ Professions libérales : banques, assurances, agences immobilières, etc... ;
- ❖ Professions liées à la santé : pharmacies, cabinets médicaux, etc... ;
- ❖ Les entreprises de transport : ambulances, taxis, etc... ;
- ❖ Les prestataires de services : auto-écoles, pompes funèbres, laveries automatiques, etc... ;
- ❖ Les activités de service à la personne : portage de repas, ménage, etc... ;
- ❖ Les activités liées au tourisme : agence de voyages, les hôtels, etc... ;
- ❖ Le commerce de gros, les succursales et locaux de commerce essentiellement basés sur la livraison (dark stores).

Communes	Nombre estimatif d'établissements éligibles	Répartition budgétaire pour 3 ans
CAMPAGNOLLES	4	348
CONDE-EN-NORMANDIE	111	17 730
LANDELLES ET COUPIGNY	11	957
NOUES DE SIENNE	53	4 611
SAINT DENIS DE MERE	6	522
SOULEUVRE EN BOCAGE	98	8 526
TERRES DE DRUANCE	4	348
VALDALLIERE	54	4 698
VIRE-NORMANDIE	356	62 260
Total Général	697	100 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif ACTe sur une durée de 3 ans (2024,2026) à l'Intercom de la Vire au Noireau, et les 9 communes concernées : Campagnolles, Condé en Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues-de-Sienne, Saint-Denis-de-Méré, Souleuvre-en-Bocage, Terres-de-Druance, Valdallière et Vire Normandie ;
- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition par commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, a signé tous documents afférents à ce dossier.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 11 décembre 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

